

CAPSULE CORP
Société par actions simplifiée
Au Capital de 1 000 Euros
Siège Social : 50 Avenue d'Enghien 93800 Epinay Sur Seine
RCS DE BOBIGNY 950 966 457

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE
DU 24/12/2024

L'an deux mille vingt-quatre, Le 12 Décembre

A 10 heures,

Les associés de la société CAPSULE CORP Société par actions simplifiée, dont le siège est au 50 Avenue d'Enghien – 93800 Epinay sur seine se sont réunis en Assemblée Générale Extraordinaire, au siège de la société, sur convocation de la gérance.

Il est établi une feuille de présence signée par les associés.

Sont présents :

MADAME ZIYARET SAFIYE en qualité de Présidente

Les 100 actions composant le capital social et qu'en conséquence l'Assemblée peut valablement délibérer.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :

- la copie de la lettre de convocation;
- la feuille de présence;
- le texte des projets de résolutions.

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été communiqués aux associés ou tenus à sa disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée sur sa demande lui donne acte de sa déclaration et reconnaît la validité de la convocation.

Puis le Président rappelle que l'Assemblée est réunie à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

Ordre du jour

- **Cession d'actions**
- **Agrément donnée au nouveau président**
- **Modification des statuts en conséquence**

Résolution n° 1 : Cession d'actions

L'assemblée générale extraordinaire décide de la cession d'actions de la société à partir du 24/12/2024

MADAME ZIYARET SAFIYE cède ses 40 ACTIONS à MONSIEUR ZIYARET ATILA

MISE A JOUR DE L'ARTICLE 6 DES STATUTS

Cette résolution est approuvée à l'unanimité.

Résolution n° 2 : Agrément donnée au nouveau président

L'assemblée générale extraordinaire décide de nommer nouveau président **Monsieur ZIYARET ATILA**

Suite à la démission de ZIYARET SAFIYE

MISE A JOUR DE L'ARTICLE 34 DES STATUTS

Cette résolution est approuvée à l'unanimité.

L'assemblée générale extraordinaire donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes les formalités nécessaires.

Cette résolution, soumise au vote, est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 11h.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président de séance et par tous les associés présents.

Fait à **EPINAY SUR SEINE**

Le **24/12/2024**

Madame ZIYARET Safiye
Présidente



Monsieur ZIYARET Atila

